Les logiciels libres et le droit





Baptiste LAMBERT Romain PEREIRA

















Sommaire

- 1. Définitions : qu'est ce que le droit, qu'est ce qu'un logiciel
- 2. Le logiciel libre
- 3. La protection des logiciels

 Définitions
 Le logiciel libre
 Protection des logiciels
 Conclusion

Définitions

Le droit: un ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société



<u>Logiciel</u>: un programme informatique (une séquence d'instruction logique)

interprétable par une machine



humain) est accessible par tous



Le logiciel libre

Origines du logiciel libre

- à partir de 1985 au MIT (Institut technologique du Massachusetts)
- Richard STALLMAN quitte le MIT pour fonder la "Free Software Foundation" (début de GNU)



- 1991 : création du 1er noyau Linux
- Depuis, de nombreuses associations et logiciels libres se sont développées

Le logiciel libre

<u>Logiciel libre</u>: un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification, et la duplication en vue de sa diffusion sont permises (légalement et techniquement).

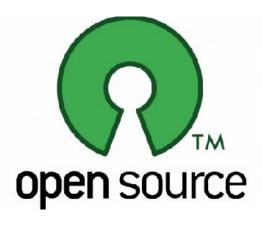
- **1. Utilisation** : liberté d'exécuter le logiciel
- **2. Etude** : liberté d'étudier le code source du logiciel
- **3. Modification** : liberté de modifier le logiciel, pour l'adapter, l'améliorer
- **4. Duplication** : liberté d'effectuer des copies du logiciel (original ou modifié) pour le redistribuer.

Le logiciel libre : quelques préjugés

- Un logiciel libre **peut être commercialisé**, il peut par exemple être "distribuer contre rémunération", ou bien être modifié pour un usage spécifique, et la modification est fournie contre rémunération (selon les licences)



Le logiciel libre : quelques préjugés









Protection du logiciel : le droit d'auteur

Une oeuvre de l'esprit originale => Protégeable par le droit d'auteur

Les critère d'originalité:

- composition
- architecture
- expression

Œuvre d'esprit Logiciel

Originalité

Apport intellectuel et de l'auteur

Protection Droits d'auteur

Par défaut, le logiciel libre est considéré comme une oeuvre originale.

Obligation de faire connaître ses contributions à la communauté.

Protection du logiciel : le droit d'auteur

Un logiciel libre peut être:

- une oeuvre collective (rare)
- une oeuvre collaborative
- une oeuvre composite

Dans tous les cas logiciel (libre) => droit patrimoniaux et moraux

Droits Patrimoniaux:

- reproduction (protection contre reproduction permanente et la reproduction temporaire)
- modification
- mise sur le marché (restrictions UE)

Droits moraux : (suppression du droit de retrait)

- divulgation
- paternité : conservation (limité à l'atteinte à l'honneur et la réputation)
- droit de retrait/repentir (supprimé)

Le logiciel libre n'est pas libre de droits.

Un contrat de licence permet d'augmenter les droits des auteurs sur le logiciel.





Un logiciel libre s'accompagne généralement d'une licence d'utilisation



Licence payante : contrat de louage
 Licence gratuite : contrat de prêt

Licence généralement écrite en anglais : **contrats internationaux**, définit dans l'article *3-1 de la convention de Rome (1980)* : "le contrat est régi par la loi choisie par les parties"

Définitions Le logiciel libre Protection des logiciels Conclusion

Conclusion

<u>Logiciel libre</u>: un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification, et la duplication en vue de sa diffusion sont permises (légalement et techniquement).

Protection par le droit d'auteur

Protection par le droit des contrats

Définitions Le logiciel libre Protection des logiciels Conclusion

Sources

https://www.murielle-cahen.com/publications/p_logiciels.asp - Murielle CAHEN, Avocate

https://vive-gnulinux.fr.cr/gnulinux/ - GNU, Linux, ou GNU/Linux?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre - Wikipédia, le logiciel libre

https://www.gnu.org/philosophy/philosophy.html - Philosophie du logiciel libre

https://www.gnu.org/philosophy/free-software-for-freedom.fr.html - Logiciel libre vs open-source

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_des_contrats_en_France - Wikipédia, le droit des contrats en France